**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 19 (1955)

**Heft:** 73-74

**Artikel:** Un cas remarquable d'homonyme flexionnelle

**Autor:** Blondin, R.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399185

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## UN CAS REMARQUABLE D'HOMONYMIE FLEXIONNELLE

Le patois d'Etroussat (Allier)<sup>1</sup>, que les romanistes placent dans le « Croissant » <sup>2</sup>, présente une particularité morphologique assez singulière. Le patoisant bilingue <sup>3</sup> s'en montre fort surpris et attire d'emblée l'attention de l'enquêteur sur un fait qu'il ne s'explique pas, mais qui lui paraît une curiosité certaine.

Sauf à la 3° Pers. Sg., le verbe « avoir » et le verbe « être » ont à l'Imparfait de l'Indicatif des formes exactement semblables.

			. AVOIR	ÊTRE
I	Sg.		àyò	àуò
2	2		àyá	àуá
3		. 1	àvò	ėr
Ι	Pl.		àyà	àyã
2	2		àyá	àyá
3			àyã	àyã

- 1. Cant. Chantelle, Arrdt Moulins; 16 kms N. de Gannat, 12 kms S. de Saint-Pourçain, 7 kms E. de Chantelle (ALF 802). Il existe sur le patois d'Etroussat une bonne monographie descriptive, encore inédite, de M. A. Ferrier, directeur du Collège de Cusset. L'auteur m'a très aimablement confié son manuscrit, et je tiens à l'en remercier.
- 2. Sans vouloir donner ici une bibliographie de la question, je rappelle seulement que les romanistes donnent ce nom à une zone linguistique, située dans le Centre de la France, où les parlers sont intermédiaires entre les parlers d'oïl et les parlers d'oc. Qu'il me suffise de renvoyer à J. Ronjat, Gram. ist. des parlers prov. mod., I, p. 15 et suiv., à A. Dauzat, Géogr. phon. de la Basse-Auvergne (RLiR, 1938), p. 8 et suiv. du tirage à part, et à la carte schématique publiée par M. P. Fouché dans le volume d'Introduction à sa Phonétique historique du français, Paris, Klincksieck, 1952.
- 3. C'est le cas général, même chez les vieillards. Le patois reste très vivant dans la région : les jeunes mariés le parlent couramment entre eux et on l'emploie presque tou-Jours avec les enfants.

M. Ferrier note le fait dans sa monographie (voir note 1) et constate sous une forme dubitative qu'il « semble assez général au Sud d'Etroussat, mais pas au Nord ». J'ai pu remarquer moi-même, au cours d'un bref séjour dans la région, que cette particularité se retrouve dans le patois de la commune de Jenzat : les deux flexions y sont d'ailleurs les mêmes qu'à Etroussat, avec cette différence minime que l'on a les formes àyæ et àvæ, là où Etroussat donne àyò et àvò. Il est donc certain que l'homonymie des deux flexions ne caractérise pas seulement le patois d'une commune, mais se présente sur une aire qui, de toute façon, n'est pas très étendue, et qu'il importe de délimiter en procédant commune par commune. L'important travail que prépare M<sup>me</sup> Escoffier sur les parlers du Croissant bourbonnais 2 nous apportera peut-être des précisions sur l'extension géographique de ce fait morphologique notable.

L'homonymie s'explique sans peine par les lois de la phonétique locale. Suivons d'abord l'évolution de la forme latine 1<sup>re</sup> Pers. Sg. ERAM, car notre région, située à la limite du type français « étais », appartient encore au type provençal era <sup>3</sup>. Sous l'influence des Imp. en -ia (type part-ia, vend-ia) — celle de l'Imp. Ind. avia, de l'auxiliaire « avoir », a vraisemblablement été prépondérante — era est devenu eria, type que l'on trouve sporadiquement dans le Nord du domaine provençal : Ronjat cite les formes èrio, èriā, etc..., indiquées par Chabaneau pour le Haut-Limousin <sup>4</sup>, et certaines formes foréziennes données par Mgr Gardette pour les communes d'Essertines, de Chalmazel et de Bard s'expliquent de la même façon à partir d'un ancien eria <sup>5</sup>.

La fermeture du i accentué en yod a entraîné dans les Imp. en -ia un déplacement de l'accent sur la finale dans l'ensemble des parlers

- 1. Cant. Gannat, Arrdt Vichy; 8 kms S. d'Etroussat, 7 kms N. de Gannat. Les patois d'Etroussat et de Jenzat ne présentent pas apparemment de différences bien notables; pourtant une étude phonétique attentive révèle que le fonds provençal est nettement plus marqué à Jenzat qu'à Etroussat. C'est le propre du « Croissant » de présenter une dégradation presque insensible des caractères provençaux de la langue, de commune à commune, à mesure que l'on progresse vers le Nord.
- 2. Voir l'article publié par M<sup>me</sup> Escoffier dans le *Bull. de l'Inst. de Linguistique romane de Lyon*, I, 1953. L'auteur n'a enquêté ni à Etroussat, ni à Jenzat, mais à Saint-Bonnet-de-Rochefort et à Ussel-d'Allier, localités toutes proches.
  - 3. Voir la carte 511 de l'ALF et la carte IX dans la Sprachgeographie de K. Jaberg.
  - 4. Op. cit., III, p. 282-283, 287.
- 5. P. Gardette. Études de géographie morphologique sur les patois du Forez, Mâcon, 1941, p. 67.

occitans du Nord, postérieurement à l'altération du timbre de la voyelle finale qui s'est labialisée en o dans notre région comme dans une grande partie du domaine provençal. Erja est ainsi devenu eryo. L'évolution est exactement la même que dans les parlers de la Basse-Auvergne étudiés par M. Dauzat 2. Enfin l'influence des formes fortes de la flexion verbale a déterminé un nouveau déplacement d'accent : celui-ci s'est porté sur la voyelle radicale à toutes les personnes, même à la 1re et à la 2e du pluriel, si bien que l'ensemble de la flexion est devenu paroxytonique. M. Dauzat, qui rencontre des faits identiques à Vinzelles, attribue à ce déplacement d'accent une date assez récente : il est assurément postérieur à l'ouverture de e protonique en a devant un r. Autrement dit, je pense que eryo est passé à aryo, puis à aryo paroxyton. Enfin, dans nos patois comme en Basse-Auvergne<sup>3</sup>, la première consonne des groupes explosifs postvocaliques ry et vy s'assimile au yod, si bien qu'après. réduction de la géminée, ces groupes aboutissent à yod simple : aryo > ayo.

Il me suffit maintenant de mettre en parallèle l'évolution de *avia* < lat. HABEBAM avec celle que nous venons d'étudier pour montrer clairement que la phonétique seule a conduit les deux formes à l'homonymie.

$$era \rightarrow eria \rightarrow erio \rightarrow eryo \rightarrow aryo \rightarrow aryo \rightarrow ayo$$
  
 $avia \rightarrow avio \rightarrow avyo \rightarrow avyo \rightarrow avyo \rightarrow ayo 4$ 

Il est bien évident que, la 3° Pers. Sg. mise à part, l'homonymie s'explique pour les autres personnes de la flexion de la même manière.

Si les formes de la 3° Pers. Sg. ne sont pas elles aussi homonymiques, c'est qu'elles apparaissent comme aberrantes l'une et l'autre dans l'ensemble de la flexion à laquelle elles appartiennent, c'est qu'elles constituent des exceptions au regard des autres personnes. Il importe maintenant d'en examiner la cause, tant pour èr que pour àvò.

- 1. Sur les déplacements d'accent dans le Nord du domaine provençal, voir Ronjat, op. cit., II, p. 334-339.
- 2. Voir A. Dauzat, Morphologie du patois de Vinzelles, Bibl. Ec. Prat. H. Et. fasc. 126, Paris, 1900, p. 114-115 et Géogr. phon. de la Basse-Auvergne, p. 42 du tirage à part.
  - 3. Voir Dauzat, Geogr. Phon., p. 173-174 du tirage à part.
- 4. Je ne puis préciser, en stricte chronologie phonétique, si l'accentuation paroxytonique a effectivement précédé la réduction des groupes -ry- et -vy-, comme semble l'indiquer mon tableau, ou si elle l'a suivie.

Contrairement au reste de la flexion, l'a. pr. era < lat. ERAT n'est pas passé dans le groupe des imparfaits en -ia. Si l'on examine l'état de choses dans les trois communes foréziennes citées plus haut, on constatera que, là aussi, la 3° Pers. Sg. a échappé à l'analogie du groupe II des Imp. Ind. provençaux. Les formes que donne Mgr Gardette sont d'ailleurs des plus instructives : elles nous prouvent que, là où l'analogie s'est exercée, elle se caractérise, non par le passage global de la flexion ancienne au type en -ia, mais par une sorte de lent grignotage, dont les résultats furent en fin de compte plus ou moins complets, selon les communes. Il est des cas où le groupe I des Imp. Ind. (en -ava) fut luimême touché et passa, complètement ou partiellement, — j'entends par là : dans l'ensemble de sa flexion, ou à certaines personnes seulement — au groupe II (en -ia). Je pense que l'analogie frappa d'abord les formes faibles de la 1<sup>re</sup> et de la 2° Pers. Pl., puis s'étendit de là aux formes fortes, et que les 3° Pers., surtout la 3° Sg., furent les plus réfractaires 1.

Il est remarquable que l'action analogique des Imp. Ind. du groupe II (en -ia) sur le type era et sur les formes en -ava (groupe I) apparaît essentiellement sur la bordure linguistique du domaine provençal : en dehors des faits bourbonnais que nous étudions ici, on la retrouve dans le Limousin <sup>2</sup> et sur les confins franco-provençaux du Forez <sup>3</sup> et du Dauphiné <sup>4</sup>, et le domaine franco-provençal présente des faits analogues de

1. Le patois d'Etroussat ne connaît qu'une seule flexion pour l'Ind. Imp. :

		Chanter	Aimer	Partir	Coudre
Sg.	I	€ãtyò	èmyò	partyò	kuzyò
	2	€ãtyá	èmyá	partyá	kuzyá
	3	€ãtò	èmò	partò	$knz\delta$
Pl.	I	€ãtyã	èmyã	partyā	kuzyā
·	2	€ãtyá	èmyá	partyá	kuzyá
	3	€ãtyã	ėmyā -	partyā	kuzyã

On voit que la flexion II a totalement éliminé ici la flexion en -ava. La 3e Pers. Sg. présente partout la terminaison -ò, qui ne peut être phonétique. Il me semble que la langue, à la recherche d'une distinction morphologique entre la 1re et la 3e Pers. Sg., a adopté pour cette dernière une terminaison empruntée aux parlers d'oïl voisins : c'est l'hypothèse que j'avance plus loin pour rendre compte de àvò, 3e Pers. Sg. Ind. Imp. de « avoir ».

- 2. Voir les formes erio, eria, etc., citées plus haut, et aussi Ronjat, op. cit., III, p. 253.
- 3. Voir Gardette, op. cit., p. 63-67.
- 4. Voir A. Devaux, Essai sur la langue vulgaire du Dauphine septentrional au Moyen Age, Paris-Lyon, 1892, p. 389.

contamination <sup>1</sup>. Cette répartition géographique se comprend aisément si l'on songe que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, les dialectes centraux de la langue d'oïl ont perdu totalement la flexion I et ont généralisé la flexion II à tous les verbes <sup>2</sup>, tandis que les parlers provençaux et franco-provençaux conservaient le système primitif du gallo-roman I-II<sup>3</sup>. Les faits sporadiques de contamination de I par II sur la bordure provençale constituent sans aucun doute le débordement, au-delà de la frontière linguistique, d'une innovation morphologique qui prit naissance en pays d'oïl.

Si l'on examine les détails, on constate que l'extension analogique de II aux dépens de I s'est accomplie dans les pays provençaux du Nord et dans le domaine franço-provençal exactement selon le même processus que dans le domaine français. C'est ainsi que la flexion I chantoe, etc., de l'ancien francien ne connaît, à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> Pers. Pl., que les formes de type II chantiiens-chantions et chantiiez, pour lesquelles la réfection paraît remonter à une date prélittéraire +. Parallèlement, les seules formes de 1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup> Pers. Pl. attestées pour l'ancien Imp. Ind. de « être », eriens-erions et eriez présentent des terminaisons analogiques du type II, et encore ces formes étaient-elles particulièrement fragiles, puisque, très rares dès l'ancien français, elles semblent avoir été remplacées, les premières de toute la flexion, par le type nouveau estiens -estions, estiez 5.

Or nous avons vu que, dans les patois de la bordure provençale, c'est précisément à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> Pers. Pl. que la contamination de I par II est la plus fréquente, ce qui laisse à penser que ces deux personnes ont été le point de départ de l'extension analogique, plus ou moins complète,

- 1. Voir A. Duraffour, Description morphologique, avec notes syntaxiques, du parler franco-provençal de Vaux (Ain) en 1919-1931. RLR, 66 (1932), p. 61-62 du tirage à part.
- Sur les faits très complexes du franco-provençal, consulter J. U. Hubschmied, Zur Bildung des Imperfekts im Frankoprovenzalischen. Beiheft zur ZRPh 58, Halle, 1914.
- 2. Sur cette question bien connue, voir en particulier P. Fouché, Le verbe français : étude morphologique. Publ. Fac. Lettres Strasbourg, fasc. 56, 1931, p. 235 et suiv.
- 3. Notons en passant que le franco-provençal, là où la flexion en -av- a résisté victo-rieusement à l'influence française, connaît aussi des cas inverses de contamination de II par I, semblables à ceux que l'on observe en anglo-normand et en wallon moderne. Voir en particulier à ce sujet, pour les faits francs-comtois, K. Lobeck, Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saone. Rom. Helv. 23, Genève, 1945, p. 105–107.
- 4. M. Fouché (op. cit., p. 237) explique pourtant ces formes par une évolution phonétique à partir de Cantabamus, cantabatis.
  - 5. Voir Fouché, op. cit., p. 413-414.

aux autres formes de la flexion. Ainsi les faits concordent avec les faits français, non seulement par leur nature, mais dans leur processus même. Je ne pense pas qu'on puisse parler d'une influence française directe: sans doute s'agit-il ici de la réalisation d'une tendance morphologique, d'origine française, qui a dépassé quelque peu la frontière septentrionale des parlers provençaux — précisement là où cette frontière est assez floue — et a envahi le domaine franco-provençal, venant mourir en se dégradant sur un terrain qui a gardé intact l'ancien système morphologique du galloroman.

Contrairement à èr, le 3° Pers. Sg. Ind. Imp. de « avoir », àvò n'est évidemment pas phonétique, car l'a. pr. avia aboutirait à àyò, comme à la 1<sup>re</sup> Pers. Sg. Il est clair qu'à un certain stade de l'évolution de avia, au stade avyo selon moi, la phonétique, souveraine quant aux autres formes des deux flexions, a perdu ses droits. Une ingérence étrangère a substitué alors avo au phonétique avyo, sans doute par un croisement. M. Dauzat, qui rencontre la même forme avò en Basse-Auvergne, aux Martres-de-

1. Ou peut-être plutôt sous l'influence du français officiel enseigné par l'école.

2. Voir sur cette question Dauzat, Géogr. Phon., p. 28-29 et Ronjat, op. cit., I, p. 206 et suiv. Ronjat, d'après les notes manuscrites de Tourtoulon et quelques sondages personnels, cite la finale e muet, dans le « Croissant » bourbonnais, à Escurolles et à Charroux, localités toutes proches d'Etroussat (p. 213, note).

Dans les formes 1re Pers. Sg. àyò étudiées plus haut, le o final a échappé à l'affaiblissement en e muet, sans doute parce qu'il a longtemps porté l'accent et que, même après le déplacement de celui-ci sur la syllabe précédente, sa position dans la syllabe désinentielle-yo l'empêchait d'être jamais senti comme une finale « féminine ».

Pour les 2º Pers. Sg. àyá, notons que, dans notre région, la finale latine -As aboutit phonétiquement à a long. Ex. rabé, rab = (une) rave — rabá = (des) raves. Sur ce traitement, fréquent en Auvergne et dans le Nord du domaine provençal — je le retrouve en Dauphiné —, voir, outre Ronjat, loe. cit., Dauzat, Géogr. Phon., p. 103-107, et P. Gardette, Géographie phonétique du Forez, Mâcon, 1941, p. 158.

Veyre, l'explique d'une manière fort ingénieuse et les raisons qu'il donne méritent d'être retenues : « C'est, je crois, la finale -ava des imparfaits de la première conjugaison, qui a été isolée, et qui sert d'imparfait à aver. Pour expliquer ce curieux phénomène, il faut se rappeler que les verbes auxiliaires aver et esser sont tellement contractés à certains temps que le radical verbal n'y apparaît plus. Il n'y a rien de surprenant, par suite, à ce qu'on ait donné au verbe aver le radical temporel le plus saillant de l'imparfait, pour en faire le temps d'un auxiliaire qui a perdu toute personnalité sémasiologique, forme amorphe à laquelle on ne demande que d'exprimer une idée verbale : d'ailleurs, la similitude des deux premières lettres (av-ia, -av-a) a dû faciliter le changement 1. »

On ne saurait objecter que cette explication, sans doute valable dans un pays provençal qui conserve la flexion I, ne peut être avancée en ce qui concerne les faits bourbonnais, là où la langue tendait à éliminer I en généralisant II. En effet cette généralisation ne s'est pas faite sans heurts : l'ébranlement profond du système morphologique ancien a créé un moment un tel état de confusion que des réactions ont pu se produire. Menacée dans son existence, la flexion I a pu remporter à son tour des victoires partielles et chasser la flexion II, çà et là, de son propre domaine. Nous avons vu plus haut, en note, que le franco-provençal présente des cas de contamination de II par I. Dans le Bourbonnais, l'ALF donne les formes kuz ev = cousait » (carte 332) et folev = «(il) fallait » (carte 536) à Désertines, près de Montluçon (point 800), et je note l'Imp. i sabave = « je savais » à Saulzet, tout près de Jenzat, à 4 kms N. de Gannat. Nul doute qu'une enquête systématique recueillerait aisément des matériaux plus nombreux dans notre région<sup>2</sup>. Je pense par conséquent que, dans le Bourbonnais comme en Basse-Auvergne, l'influence du groupe I a pu déterminer le passage de avyo à avo.

Une autre influence a pu favoriser la création de *avo* dans notre région : c'est celle du type d'oïl avo - avo (< a. fr. avoit) qui couvre une aire très vaste dans le Centre-Est de la France et vient justement au contact du type morphologique provençal sur les confins bourbonnais 3. Je suis

<sup>1.</sup> Morphologie du patois de Vinzelles, p. 190.

<sup>2.</sup> Les relevés d'Edmont paraissent en tout cas souvent confus et sujets à caution. C'est ainsi qu'à Pontgibaud (Puy-de-Dôme, point 703 de l'ALF) il note  $k\ddot{u}j\ddot{a}v =$  « cousait », mais  $f\dot{u}y\ddot{a} =$  « fallait ». Il se peut d'ailleurs que la flexion I et la flexion II existent ici concurremment pour le même verbe, comme c'est le cas à Vaux-en-Bugey.

<sup>3.</sup> Voir la carte 95 de l'ALF.

d'autant plus porté à croire à l'influence d'une forme oxytonique, d'origine française, que notre avo, contrairement à èr, a conservé le timbre de sa voyelle finale et qu'il hésite le plus souvent entre les accentuations oxytonique et paroxytonique — ce qui ne saurait étonner d'ailleurs dans une forme d'auxiliaire, mais est néanmoins assez remarquable ici, le reste de la flexion étant plus franchement paroxytonique.

Le jeu des divers facteurs qui expliquent l'évolution d'une forme — acteurs phonétiques et extraphonétiques (analogie, contamination) — est désormais très clair. Partout où il y a homonymie, ce sont les « forces aveugles » de la phonétique qui en portent l'entière responsabilité. La langue s'est laissé conduire par elles, sans réagir, et même — qu'on me permette cette expression dans un domaine où Gilliéron et son école ont fait une large part au finalisme linguistique — de bon cœur. Cela ne va nullement à l'encontre de tout ce qu'on a écrit sur le rôle de l'homonymie <sup>1</sup>, mais prouve seulement que l'identité formelle des deux auxiliaires ne gêne d'aucune manière le patoisant.

Dans les formes verbales composées « j'avais mangé », « j'étais parti », « avais » et « étais » jouent strictement le même rôle, et il y a beau temps que sont oubliées les considérations syntactiques qui ont amené la répartition des auxiliaires. L'unification de ceux-ci constitue même une simplification, conforme à la logique syntactique moderne, et par conséquent fort bienvenue. Qu'importe, par ailleurs, si la même forme sert à exprimer l'idée verbale dans les phrases « j'étais malade » et « j'avais des enfants » ? Il n'y a pas de confusion possible, et le sémantisme apparaîtra toujours clairement grâce au contexte.

Pourquoi aurait-on cherché, consciemment ou inconsciemment, à éviter une homonymie, qui, loin d'être jamais gênante, se révèle plutôt comme un perfectionnement de la langue? On fait bon marché du sémantème quand il a perdu toute valeur sémantique; le seul élément qui compte est la désinence temporelle et personnelle, car il suffit d'exprimer le temps et la personne. C'est ainsi qu'un mot peut devenir un dur morphème. Les « forces aveugles » ont travaillé, cette fois, dans le bon sens : on comprend que la langue leur ait laissé le champ libre.

A la 3º Pers. Sg. il en a été autrement. Nous en avons vu la raison:

<sup>1.</sup> G. Millardet, qui combat vigoureusement les excès de l'école de la géographie linguistique, reconnaît lui-même bien volontiers l'importance de l'homonynie: voir *Linguistique et dialectologie romanes*, tomes LXI-LXII (1922-1923), ou tirage à part, Champion, 1923, p. 55-63.

c'est que era < lat. ERAT, résistant à la contamination du groupe II des Imp. Ind. en -ia, n'est pas devenu eria. Du même coup, la forme correspondante de « avoir » s'est trouvée désemparée : tandis que, dans l'Imp. Ind. des deux auxiliaires, à toutes les autres personnes, la forme de « avoir » trouvait un répondant dans la forme en -ia de « être » — et réciproquement i —, avia était isolé en face de era. Il en résulte qu'il prêtait le flanc aux influences extérieures, Imp. Ind. provençaux en -ava et forme française oxytonique. Qui sait d'ailleurs s'il n'a pas été aidé dans une certaine mesure par une proportion analogique de ce genre: 1<sup>re</sup> Sg. eryo, 3<sup>e</sup> Sg. ero = avyo/avo? autrement dit, si cette forme de « avoir » n'a pas recherché un moment la parenté désinentielle avec « être », la langue donnant le « coup de pouce » analogique qui n'était pas nécessaire ailleurs?

Mais la phonétique manquait ici à l'appel. Avo et ero ne pouvaient suivre le sort des autres personnes et tomber dans l'homonymie; ils ont même divergé en fin de compte sur l'évolution de la voyelle finale, car avo subissait dès lors l'irrésistible sollicitation des dialectes d'oïl.

Ajoutons que l'homonymie a gagné parfois dans notre région la 3° Pers. Sg. C'est ainsi que l'ALF donne une forme identique èyò pour « avait » et « était » à Saint-Eloy (Puy-de-Dôme, point 801) ². Est-ce à dire que l'a. prov. era est devenu ici eria, et que l'homonymie s'explique par une évolution phonétique concordante? ou que l'analogie a créé, d'après le reste de la flexion, un eyo = « était », identique à eyo = « avait »? Rien ne permet d'en décider.

Mais il est des faits plus caractéristiques encore, qui montrent à quel point les deux auxiliaires tendent, dans la région, à se confondre, là même où les lois phonétiques ne les conduisent pas à l'homonymie. M. Dauzat signale, aux Martres-de-Veyre, à côté de era, 3º Pers. Sg. Imp. Ind. phonétique de esser, une forme avò, qui est purement et simplement empruntée à la flexion de aver 3.

L'homonymie s'est-elle étendue, par la voie de l'analogie, hors de la flexion de l'Imp. Ind.?

Je ne puis citer ici qu'un seul fait, mais fort curieux.

- 1. Qu'on m'entende bien : je ne fais pas intervenir l'analogie, là où les lois phonétiques expliquent tout ; je parle seulement d'un appui morphologique.
- 2. Cartes 95 et 510-511. Le fait reste douteux, car Edmont a fort bien pu recueillir une forme « était » pour « il y avait » (carte 95).
  - 3. Morphologie du patois de Vinzelles, p. 190: voir plus haut la citation.

L'ALF, dans l'Allier et le Nord du Puy-de-Dôme, donne toujours, pour l'Infinitif « être » (carte 499), les formes phonétiques èt, ètr — pour l'Inf. « avoir » (carte 82), des formes résultant de lat. HABERE conformément à l'évolution phonétique locale ou ayant parfois subi, à des époques diverses, une francisation plus ou moins poussée de la désinence. Mais, dans le patois d'Escurolles de V. Tixier<sup>2</sup>, je trouve la notation veire (sans doute: vèr) = « être », en face de aveire (sans doute: avèyr) = « avoir » <sup>3</sup>.

Je proposerais, pour rendre compte de cette forme *vèr*, l'explication suivante. Selon les conjonctures syntactiques, l'a. prov. *aver* < lat. HABERE a évolué anciennement de deux manières différentes:

- 1) atone, en position proclitique, il a perdu par aphérèse sa voyelle initiale 4 et n'a pas diphtongué la voyelle désinentielle. D'où vêr.
- 2) tonique, il a conservé sa voyelle radicale et diphtongué la voyelle désinentielle. D'où avèyr.

La langue se trouvait ainsi en possession de deux formes phonétique-

- I. Mêmes formes à Etroussat et à Jenzat.
- 2. V. Tixier, Études bourbonnaises, publiées par le Journal de Gannat. Gannat, 1871, 92 p.

Escurolles (Canton, arrdt de Vichy) est à 8 kms S.-E. d'Etroussat, 6 kms N.-E. de Gannat.

- 3. A Etroussat : avdyr.
- 4. L'ALF (carte 82) donne dans le Puy-de-Dôme plusieurs cas d'aphérèse, aux points 804 (Ennezat), 703 (Pontgibaud) et 805 (Monton).
- 5. Sur cette diphtongaison, voir les remarques prudentes de M. A. Dauzat, Géogr. Phon. de la Basse-Auvergne, p. 31.

Les textes anciens publiés par Géraud Lavergne — Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles, Paris-Moulins, 1909 — présentent souvent une forme diphtonguée ei pour le Bourbonnais méridional, mais, comme le remarque M. Dauzat, ces graphies peuvent restêter la langue du scribe. Ces textes de Lavergne sont en esset rédigés dans la langue de la chancellerie bourguignonne, plus ou moins influencée par le français littéraire, et simplement parsemée de quelques formes proprement bourbonnaises.

En tout cas, V. Tixier écrit une forme diphtonguée pour tous les verbes de la classe III a. Ex. veire = voir. A Etroussat : vàyr.

Le traitement de E fermé roman, issu de E, i lat., dans le « Croissant » bourbonnais mérite une étude approfondie, que nous donnera certainement M<sup>me</sup> Escoffier. Il me paraît, jusqu'à plus ample informé, que la voyelle romane E fermé s'est d'abord maintenue sans changement, comme en provençal, dans la plus ancienne langue, mais qu'elle s'est ensuite diphtonguée en ey — aboutissant parfois à ay —, à l'époque médiévale. Là encore, je verrais volontiers le débordement sur un fonds occitan d'une tendance phonétique venue du Nord : la complexité des faits dans le « Croissant » me semble requérir maintes fois une explication de ce genre.

ment distinctes, et leur a trouvé une spécialisation. La flexion de « être » étant déjà fortement entamée par la concurrence phonétique et analogique de « avoir », un nouveau pas a été fait dans le même sens, et la forme réduite de l'Inf. v er a pu éliminer et(r) < \*essere, tandis que la forme pleine et(r) continuait les emplois de habere.

A aucun moment, à mon avis, une forme unique aver n'a servi d'infinitif à la fois à «avoir » et à «être », pour se différencier ensuite phonétiquement selon les emplois sémantiques. Je vois les choses autrement. Tout se passe comme si, dans notre région, la flexion de « être » s'était peu à peu laissé absorber par celle de « avoir ». La phonétique en est responsable — nous l'avons vu en étudiant l'Ind. Imp. d'Etroussat —, mais la conscience linguistique des patoisants n'a cherché aucun procédé « thérapeutique » pour prévenir l'homonymie, ou y remédier. Bien mieux, aux Martres-de-Veyre, la flexion Ind. Imp. de « avoir » vient concurrencer la flexion phonétique de « être » sur son propre terrain sémantique. Et à Escurolles, voilà l'Inf.  $\dot{e}t(r)$  qui chancelle à son tour, apparaissant comme une forme isolée et sans soutien — quelle différence avec les dialectes d'oïl, où «être » est solidement étayé par l'Ind. Imp. du type « étais »! — et qui appelle un « thérapeute ». Celui-ci est tout trouvé : c'est « avoir », qui, assurant sa victoire et complétant ses conquêtes, cède généreusement une forme amputée, bien assez bonne pour suppléer à un type défaillant, toujours proclitique et depuis longtemps vidé de tout contenu sémantique.

R. BLONDIN.